



FORMATION DES ACTEURS PRAP 2S

Sanitaire & Social

Formation initiale

4 jours (28 heures)

PUBLIC

- Personnel d'aide et de soins en établissements spécialisés (cliniques, maisons de retraite, soins à domicile), ambulanciers, ...

PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis

EFFECTIF

- De 4 à 10 participants

INTERVENANTS

- Formateurs ou Formateurs de formateurs PRAP 2S certifiés par l'INRS et rattachés à l'habilitation de DCK Conseil & Formation

PÉDAGOGIE

- Apports théoriques et travaux en sous-groupes
- Mises en situation en adéquation avec les risques liés à son environnement professionnel
- Formation pratique et opérationnelle

LIVRABLES

- Aide-mémoire de l'Acteur PRAP – ED 7201 de l'INRS

NOS TARIFS

- | | |
|--------------------|----------------|
| ▪ Interentreprises | / |
| ▪ Intra-entreprise | Nous consulter |

OBJECTIFS

- La formation PRAP 2S développe des compétences de prévention et d'analyse des risques professionnels visant à :
 - ✓ Connaître les risques sur la santé liés à son activité professionnelle et participer à la maîtrise de ces risques
 - ✓ Adopter les gestes et techniques appropriés et d'économie d'effort, incluant la manutention des personnes à mobilité réduite
 - ✓ Être force de proposition pour améliorer l'aménagement de son poste de travail

COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Être capable de participer à la prévention et à la maîtrise du risque dans son établissement
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des acteurs PRAP.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP 2S.

VALIDATION

- Certificat Acteur PRAP 2S délivré par l'INRS.
- Une attestation de fin de formation validant les acquis des participants est délivrée par le dispensateur de la formation.

VALIDITÉ DE LA FORMATION

- Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois).



FORMATION DES ACTEURS PRAP 2S

Sanitaire & Social

Formation initiale

4 jours (28 heures)

PROGRAMME

SAVOIR, C'EST PRÉVENIR

- Le phénomène d'apparition du risque
- Les principaux risques liés à son métier et les effets induits
- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles, voire excessifs

APPRÉHENDER L'INTÉRÊT ET L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION SUR SON LIEU DE TRAVAIL

- Les enjeux de la prévention
- L'organisation de la prévention des risques au sein de sa structure
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans son environnement professionnel

CONNAÎTRE LES DOMMAGES POTENTIELS SUR LA SANTÉ LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes à la santé
- Les TMS (Troubles Musculosquelettiques)

OBSERVER SON POSTE DE TRAVAIL POUR IDENTIFIER CE QUI PEUT NUIRE À SA SANTÉ

- L'identification des risques potentiels
- Les causes d'exposition aux activités physiques
- Les composantes d'une situation de travail génératrices de risques
- Les facteurs de risque et les déterminants d'une situation de travail
- L'observation de sa situation de travail et de sa complexité

PROPOSER DES AXES D'AMÉLIORATION DE SA SITUATION DE TRAVAIL

- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention



FORMATION DES ACTEURS PRAP 2S

Sanitaire & Social

Formation initiale

4 jours (28 heures)

PROGRAMME

SE PROTÉGER EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SÉCURITÉ ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT

- Les conditions préalables d'une manutention occasionnelle et leurs applications pour le « Lever-Porter-Déplacer-Déposer »
- L'Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Les différents équipements mécaniques et aides à la manutention et leurs conditions d'utilisation
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort liés à l'ensemble des situations de travail observées
- Les techniques de base de manutention de personnes à mobilité réduite

IDENTIFIER LES ENJEUX D'UN ACCOMPAGNEMENT

- Les enjeux pour la personne aidée et sa famille
- Les enjeux pour l'accompagnant
- Les enjeux pour l'établissement

SÉQUENCER LES DÉPLACEMENTS NATURELS PERMETTANT DE SE MOUVOIR

- Les étapes nécessaires aux déplacements naturels
- Les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

ANALYSER LA SITUATION D'UN ACCOMPAGNEMENT

- S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement
- Les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel
- Les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
- Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

CARACTÉRISER LES AIDES TECHNIQUES AU REGARD DES SITUATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- Les aides techniques au regard des contraintes environnementales
- Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées

METTRE EN OEUVRE UN ACCOMPAGNEMENT À PARTIR DE SON ANALYSE EN PRENANT SOIN DE LA PERSONNE AIDÉE ET DE SOI

- Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement
- Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel
- Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique

Pour les modalités et délais d'accès à cette formation, contactez-nous :



Standard : 02 62 02 67 20

Réunion : dck.contact@gmail.com

Web : <https://www.dck-formation.re>



DCK Conseil et Formation

Siège social : 10, lotissement
Canabady 1 - 97410 Saint-Pierre
Siret : 533 569 745 00052



■ Du lundi au jeudi
De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

■ Le vendredi
De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

Formation en intra-entreprise

Du « sur-mesure », la garantie d'un contenu personnalisé

Les **dates** et **lieux** de formation sont définis ensemble pour s'adapter à votre organisation de travail.

Le **programme** peut être **adapté** à votre contexte et modifié en fonction de vos attentes.

Cette formation peut être réalisée **dans vos locaux** ou en dehors si vous ne disposez pas de salle adaptée.

Formation en interentreprises

Un calendrier des formations mis à disposition de votre personnel

Vous pouvez **planifier** la formation voulue à partir d'un calendrier existant qui vous propose plusieurs dates.

Selon la **disponibilité** de vos collaborateurs.

Un mode de formation qui facilite le **partage d'expérience** entre les stagiaires issus de plusieurs entreprises et secteurs d'activité.

Suivi et appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées par les stagiaires et l'intervenant par demi-journée
- Évaluation formative ou certificative en fin de formation
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Remise du questionnaire de satisfaction à chaud

Organisation

Modalité	<input checked="" type="checkbox"/> Formation en présentiel
	<input type="checkbox"/> Formation en E-learning
Rythme	<input checked="" type="checkbox"/> En continu
	<input checked="" type="checkbox"/> En discontinu
Horaires	À définir ensemble

Contactez votre référente : Patricia De Coninck au 0693 90 16 04

Cette formation est accessible :





FORMATION DES ACTEURS PRAP 2S

Sanitaire & Social

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

2 jours (14 heures)

PUBLIC

- Acteurs PRAP 2S certifiés

PRÉREQUIS

- Être certifié Acteur PRAP 2S

EFFECTIF

- De 4 à 10 participants

INTERVENANTS

- Formateurs ou Formateurs de formateurs PRAP 2S certifiés par l'INRS et rattachés à l'habilitation de DCK Conseil & Formation

PÉDAGOGIE

- Apports théoriques et travaux en sous-groupes
- Mises en situation en adéquation avec les risques liés à son environnement professionnel
- Formation pratique et opérationnelle

LIVRABLES

- Aide-mémoire de l'Acteur PRAP – ED 7201 de l'INRS

NOS TARIFS

- | | |
|------------------|----------------|
| Interentreprises | / |
| Intra-entreprise | Nous consulter |

OBJECTIFS

- Mettre à jour les compétences de l'Acteur PRAP afin qu'il continue à contribuer à la politique de prévention menée par son établissement.

COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Être capable de participer à la prévention ou à la maîtrise du risque dans son établissement
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

MODE D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Une grille de certification est spécialement dédiée aux épreuves certificatives. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des acteurs PRAP.
- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et validé la totalité des domaines de compétences du dispositif peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP 2S.

VALIDATION

- Certificat Acteur PRAP 2S délivré par l'INRS.
- Une attestation de fin de formation validant les acquis des participants est délivrée par le dispensateur de la formation.

VALIDITÉ DE LA FORMATION

- Recyclage obligatoire (MAC) tous les 2 ans (24 mois).



FORMATION DES ACTEURS PRAP 2S

Sanitaire & Social

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

2 jours (14 heures)

PROGRAMME

RETOURS D'EXPÉRIENCE

- Les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles, voire excessifs
- L'organisation de la prévention dans son milieu professionnel
- Les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'établissement
- Les différents acteurs de la prévention et leurs rôles au sein de sa structure

MISES À JOUR ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

- Le phénomène d'apparition du risque
- Les principaux risques liés à son métier et les effets induits
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes à la santé
- L'observation de sa situation de travail et de sa complexité

ÉCHANGES PRATIQUES SUR LE POSTE DE TRAVAIL

- Visite de site et étude de l'aménagement des postes de travail
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort liés à l'ensemble des situations de travail
- Les techniques de base de manutention manuelle de personnes à mobilité réduite
- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Les déplacements naturels permettant de se mouvoir
- Analyser la situation d'un accompagnement
- Les aides techniques au regard des situations d'accompagnement
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

ÉVALUATION CERTIFICATIVE

- Décrire sa situation de travail et proposer des axes d'amélioration

Pour les modalités et délais d'accès à cette formation, contactez-nous :



Standard : 02 62 02 67 20

Réunion : dck.contact@gmail.com
 Web : <https://www.dck-formation.re>



DCK Conseil et Formation
 Siège social : 10, lotissement
 Canabady 1 - 97410 Saint-Pierre
 Siret : 533 569 745 00052



- Du lundi au jeudi De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
- Le vendredi De 08h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

Formation en intra-entreprise

Du « sur-mesure », la garantie d'un contenu personnalisé

Les **dates** et **lieux** de formation sont définis ensemble pour s'adapter à votre organisation de travail.

Le **programme** peut être **adapté** à votre contexte et modifié en fonction de vos attentes.

Cette formation peut être réalisée **dans vos locaux** ou en dehors si vous ne disposez pas de salle adaptée.

Formation en interentreprises

Un calendrier des formations mis à disposition de votre personnel

Vous pouvez **planifier** la formation voulue à partir d'un calendrier existant qui vous propose plusieurs dates.

Selon la **disponibilité** de vos collaborateurs.

Un mode de formation qui facilite le **partage d'expérience** entre les stagiaires issus de plusieurs entreprises et secteurs d'activité.

Suivi et appréciation des résultats

- Feuilles de présences signées par les stagiaires et l'intervenant par demi-journée
- Évaluation formative ou certificative en fin de formation
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Remise du questionnaire de satisfaction à chaud

Organisation

Modalité	<input checked="" type="checkbox"/> Formation en présentiel
	<input type="checkbox"/> Formation en E-learning
Rythme	<input checked="" type="checkbox"/> En continu
	<input type="checkbox"/> En discontinu
Horaires	À définir ensemble

Contactez votre référente : Patricia De Coninck au 0693 90 16 04

Cette formation est accessible :

